



DE LA RÉALITÉ A LA MÉTHODE EN PASSANT PAR LA VOLONTÉ POLITIQUE

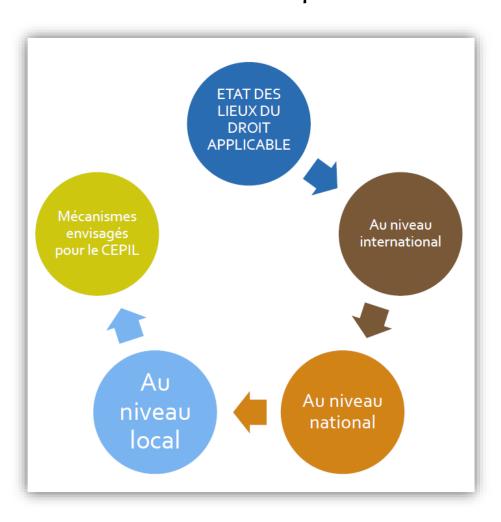
La démarche participative dans le cadre du CEPIL naît de plusieurs considération :

- Un réalité socio-coutumière
 - ❖ Un rapport à l'espace différent / + de 97% de terres coutumières
 - Des prises des décisions au consensus (de manière générale)
 - Des chefferies fortes et qui souvent porte les projets
- Une volonté politique : prendre le temps de co-construire le droit avec nos « gens » (droit négocié)
- S'inscrire dans le cadre de la charte de l'environnement nationale et celle de la P1L du 24 avril 2012
 - * « Article 1 : L'environnement naturel est indissociable des pratiques culturelles et des règles coutumières localement applicables. Les politiques mises en œuvre en matière environnementale respectent les obligations inhérentes au lien particulier existant entre l'environnement naturel et la dimension culturelle propre au territoire des îles Loyauté »
 - * « Article 7 : L'information, la consultation et la participation des citoyens en matière environnementale constituent des éléments essentiels de la prise de décisions publiques »



LES ÉLÉMENTS DE DISCUSSION - ETUDE DU DROIT

Un panorama multi-scalaire du droit



Sur la base des discussions échangées avec les différents acteurs et le panorama dans les matières en question, une proposition de texte en sort.

Dès que la consultation est effective en province des îles les projets de règlementation sont soumis aux autres provinces, au CCE, au CESE, au Sénat coutumier, à la CCI, ... en fonction de l'intérêt de l'avis.



VERS UNE ADOPTION PARTITIONNÉE

Contenu CEPIL et

Calendrier prévisionnel d'adoption des textes

- <u>Livre 1</u> : Dispositions communes et générale
- → **Titre 1**: principes généraux
- → **Titre 2** : institutions et organismes
- → Titre 3 : Evaluation environnementale
- → **Titre 4**: information et participation
- <u>Livre 4</u>: Prévention des pollutions, des risques et des nuisances
- → Titre 1 : les installations classées pour la protection de l'environnement
- → Titre 2 : gestion des déchets
- → Titre 3 : conservation du littoral
- → Titre 4 : prévention des risques naturels

- <u>Livre 2</u>: Protection et valorisation du patrimoine naturel et des intérêts culturels associés
- → **Titre 1** : aires naturelles protégées
- → Titre 2 : protection et conservation des sites et monuments
- → Titre 3 : accès à la nature
- → **Titre 4** : espèces protégées
- → **Titre 5**: lutte contre les espèces envahissantes

- <u>Livre 3</u>: Gestion des ressources naturelles
- → Titre 1: protection des ressources biologiques, génétiques et biochimiques
- → Titre 2 : Bois et Forêts
- → Titre 3 : la chasse
- → Titre 4 : la pêche
- → Titre 5 : l'exploitation des carrières

1ère étape : avril 2016 (adoptés)

2ème étape : août 2017 3ème étape : avril 2018

4ème étape : août 2018

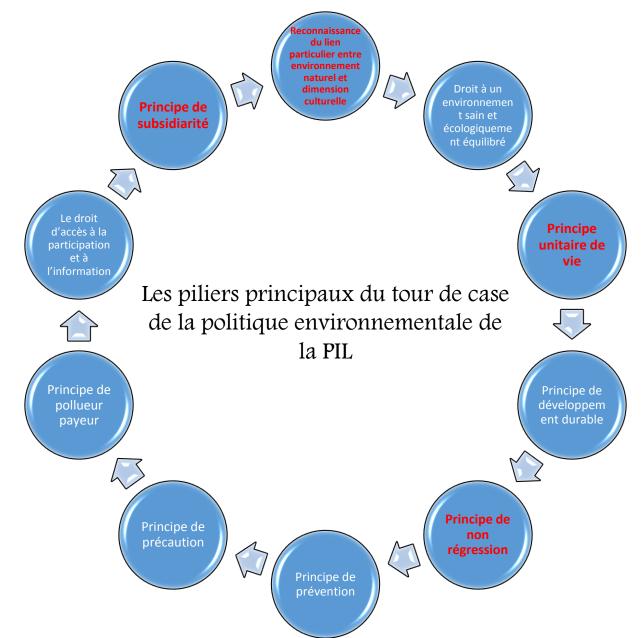


LES LIVRES DÉJÀ ADOPTÉS DANS LE CADRE DU CEPIL ET LES CONSULTATIONS





LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT : VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES RÉALITÉS DES ILES





FOCUS SUR LES PROCHAINS TEXTES

Les aires naturelles protégées :

- Rester dans une logique Pays
- Travailler sur une reconnaissance institutionnelle des « réserves coutumières »
 - Travailler sur des sites pilote pour déterminer les réalités au-delà des termes / Plan de gestion
 - développer une gouvernance Asseoir ou circonstanciée et adaptée pour ces réserves
 - Appliquer le principe de subsidiarité

environement Site Pilote de Ngöni à Lifou 🦪 👢 👈



Ngöni, une Réserve Naturelle Coutumière

La Réserve Naturelle Coutumière de Ngöni, sur la tribu de Hunëtë, est née de la volonté du petit chef et du soutien des clans propriétaires terriens. L'objectif : préserver un espace naturel riche, pour permettre la reproduction des espèces, mais aussi le valoriser avec un tourisme responsable

Le principe de la réserve naturelle a déjà fait ses preuves un peu partout dans le monde : en préservant une zone donnée. on permet aux espèces de se reproduire, et d'arriver à maturité. Le bénéfice est double puisque l'on préserve un écosystème qui enrichit les zones alentour.

Cette réserve est née d'une décision coutumière de fermer la pêche sur ce site, et de son vivant, le grand chef Paul Sihaze avait soutenu ce projet de réserve. Depuis deux ans maintenant, le projet est accompagné par Waco me Wela (en drehu : l'oiseau et la baleine). Cette association, basée à deux mois sur le site, à la mise en place de sentiers Lifou, agit pour la préservation de la biodiversité aux Loyauté. Cette année, le projet de Réserve Naturelle Coutumière de Ngöni bénéficiera d'une aide du service Environnement de la Province des Iles, pour les aménagements du site, la formation des guides et la mise en place de mesures de suivi et de protection. Quatre guides garde-nature travaillent depuis



complémentaires, la régulation des rats et le suivi des pontes

La Réserve Naturelle de Ngöni se visite. La randonnée guidée peut se faire à la journée ou à la demi-journée, au départ de Hunëtë, au nord de Lifou. Pour réserver, il faut contacter Lifou





FOCUS SUR LES PROCHAINS TEXTES

La gestion des ressources biologiques génétiques et biochimique et l'Accès et le partage des avantages (APA) liés à l'utilisation des ressources

- Décliner la convention de Nagoya (CBD et lignes directrice de Bonn)
- Un travail en collaboration étroite avec les coutumiers de l'île.
 - Sauvegarder les savoirs liés à des espèces
 - Sauvegarder des pratiques
 - Sauvegarder des

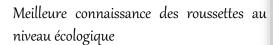
L'application de ce texte ne peut se faire sans l'implication des coutumiers, et sans la province pour maintenir des garde fou.

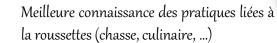


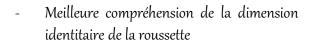


AUTRE EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION L'ÉTUDE SUR LES ROUSSETTES











=> La règlementation qui doit être proposer veillera à sauvegarder l'espèces dans son intégrité et permettre aux Loyaltiens de perpétuer des pratiques culturelles







Merci à tous pour votre attention



Luen 10PUE Chargé d'étude biodiversité Service de l'environnement / DDDRA